

CAISSE DES ECOLES

**DELIBERATION DE LA CAISSE DES
ECOLES**

Nombre de membres en exercice : 09

A l'ouverture de la séance :

**Nbre de présents : 08
de votants : 08**

Affaire n° 2022-001

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2022**

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 8 février 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **15 MARS 2022**

SEANCE DU VENDREDI 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vendredi onze février à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel Vice présidente.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel – Vice-présidente, Mme Aurélie Testan – membre titulaire, M. Jean-Paul Burkic – Inspecteur du Port I, M. Mickaël Ralaïtava – Délégué du Préfet, Mme Lysie Narayanin – Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti – Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière, M. Denis Layemard – Directeur de l'école maternelle Henry Wallon, Mme Frédérique Belda – Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard, M. Gilles Le Poder – Comptable public.

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président.

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.



LE PRÉSIDENT

Olivier HOARAU

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le rapport présenté en séance du 11 février 2022 relatif aux orientations budgétaires 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2022 ;

Article 2 : de prendre acte de la tenue des débats portant sur les orientations budgétaires 2022 de la Caisse des écoles sur la base du rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Président ou le Vice-Président habilité à signer tous les actes correspondants.



LE PRESIDENT

Olivier HOARAU

CAISSE DES ECOLES

VALIDATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Afin de préparer l'adoption du budget 2022 de la Caisse des écoles, les membres du comité sont invités à valider les orientations budgétaires.

Dans le cadre des compétences dévolues à la Caisse des écoles, établissement public communal, l'exercice 2022 sera consacré à la poursuite des actions jusqu'ici menées pour faciliter, en direction des élèves de Le Port, l'acte d'éducation des enseignants et des parents d'élèves.

Le programme d'acquisition de livres, de petit matériel de fonctionnement et de matériels pédagogiques se poursuivra grâce à l'effort financier de la Commune, notamment s'agissant de l'enrichissement du fonds documentaire des écoles en ouvrages, outils numériques et matériels spécifiques conformes aux nouveaux programmes.

Dans la continuité du plan école numérique, la dotation des écoles en matériels et logiciels se poursuivra.

Le parc des photocopieurs sera renouvelé pour l'ensemble des écoles.

L'abonnement à ENT ONE se poursuivra afin de permettre les échanges éducatifs entre l'école et les familles.

Les classes de découverte continueront à être organisées afin de favoriser l'épanouissement et l'esprit d'ouverture des élèves, si le contexte sanitaire le permet.

Il est demandé aux membres du comité de la caisse des écoles :

- de valider les orientations budgétaires 2022.